



de l'Ardèche

Sommaire

Mon choix
c'est l'Unsa !



1. L'éditorial
 2. Autotests, Mon ESS à l'école
 3. Direction d'école
 4. Adaptation des examens
 5. Retraités : pour une autre politique du médicament
 6. Maternelle, enseignants en technologie
 - 7 & 8. Pourquoi se syndiquer à l'Unsa :
- Bulletin d'adhésion : rejoignez ou ré-adhérez au SE-Unsa pour 2021-2022**

Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas

Le 5 juin 2021

l'éditorial

Pendant que les politiques qui nous gouvernent n'ont d'autres soucis que leur réélection aux élections prochaines, les personnels, les élèves, sont malmenés.

Il y a un véritable problème de gestion de la crise sanitaire à l'Éducation nationale, c'est incontestable. Depuis le début de la crise, l'École, les établissements scolaires, les personnels vivent au rythme des ordres et contre-ordres, des annonces médiatiques continues et le plus souvent contradictoires. Les échéances sont intenables. Les mois passent et les personnels continuent de découvrir dans les médias les décisions les concernant. Le manque d'informations officielles claires est devenu la norme.

Seul l'engagement des personnels permet malgré tout à la mécanique de fonctionner. Malgré les conditions dans lesquelles ils sont placés, les personnels font face. En cette fin d'année scolaire, l'épuisement et le découragement sont grands. Il appartient aux politiques de ne pas tirer plus sur la corde, au risque qu'elle cède.

Il est plus que temps pour les politiques de sécuriser, de soutenir et d'enfin reconnaître les agents du service public d'éducation.

Le SE-Unsa a solennellement alerté le ministre. La santé des personnels et la solidité du système éducatif sont menacées. Il est urgent de donner de la visibilité et des objectifs sur le moyen terme. Les personnels n'accepteront pas de s'épuiser encore toute la fin de l'année scolaire puis de nouveau à la rentrée, au gré de la communication ministérielle.

Le SE-Unsa a solennellement alerté le ministre. La santé des personnels et la solidité du système éducatif sont menacées. Il est urgent de donner de la visibilité et des objectifs sur le moyen terme. Les personnels n'accepteront pas de s'épuiser encore toute la fin de l'année scolaire puis de nouveau à la rentrée, au gré de la communication ministérielle.

Jean-Laurent Truffa-Filéri — Secrétaire départemental du Syndicat SE-Unsa et de la fédération UNSA Éducation.

Autotests : le SE-Unsa exigeant pour tous les personnels, sans exception !

Dans le cadre de l'amplification de la campagne de dépistage visant à ralentir la propagation du virus, les premières livraisons d'autotests réservés aux personnels viennent d'être réalisées dans les collèges et les lycées.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement. Entre non-prise en compte de certaines catégories de personnels et omission des personnels itinérants, les quantités moindres que celles nécessaires conduisent à une priorisation locale qui relègue à la dernière place de la dotation les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap.

C'est bien méconnaître le rôle et la place que ces personnels occupent au sein de chaque établissement et auprès de chaque élève, c'est bien méconnaître la proximité que ces personnels sont amenés à avoir avec l'ensemble des équipes et des familles au quotidien, que de faire ce choix.

Non, ces personnels ne sont pas plus protégés de la contamination tout comme ils ne sont pas moins vecteurs potentiels du virus. Au contraire, leurs missions les exposent pleinement depuis maintenant plus d'un an, notamment sur les temps d'accompagnement individuel, de surveillance de restauration ou d'internat.



Aussi, le SE-Unsa exige que :

Les volumes d'autotests pour les personnels soient calibrés selon le nombre réel total de personnels de chaque établissement.

Les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap soient considérés comme prioritaires lorsque le nombre d'autotests livrés fait défaut.

«Envie de se lancer dans la création d'une entreprise coopérative avec vos élèves?»

C'est le moment! « **Mon ESS à l'Ecole** » est un programme soutenu par l'Economie Sociale Partenaire de l'École de la République (ESPER), un collectif dont est membre le SE-Unsa.

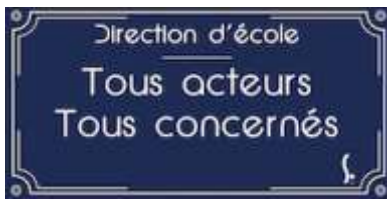
Ce programme propose aux enseignants de créer une entreprise d'économie sociale et solidaire avec leurs élèves de toutes les filières. Vous êtes accompagnés par des professionnels, formés avec un accès à des ressources pédagogiques pour mener des projets en technologie, en éco-gestion, en lycée professionnel, en vie scolaire, dans un CDI ou en EMC par exemple.

Plus d'informations sur :

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Inscription-au-projet-Mon-SS-a-l-Ecole-moi-aussi-je-m-engage>

Direction d'école : tous acteurs, tous concer-

La structuration de l'école est un sujet qui ne concerne pas que les directrices et directeurs. Le SE-Unsa revendique la création d'un statut d'établissement public d'enseignement du 1er degré.



Mais en quoi cette évolution serait-elle une avancée pour l'ensemble des équipes ?

Pourquoi devons-nous être tous acteurs et tous concernés par cette question fondamentalement liée à la direction d'école ?

La crise sanitaire a mis en lumière l'extraordinaire implication des directrices et directeurs, menée conjointement avec leurs équipes. Elle a aussi permis de montrer les nombreux besoins d'amélioration concernant la direction d'école, et notamment la structuration de l'école.

FAUX

L'école fonctionne très bien comme ça : FAUX

L'école est un local mis à disposition par la collectivité pour que l'État puisse remplir sa fonction de service public. L'école n'est pas une entité avec une existence juridique.

Les équipes ne peuvent pas décider ou mettre en œuvre leur projet pédagogique de façon autonome. Elles n'ont pas la main sur la journée de solidarité et l'ancienne 2e journée de pré-rentrée. Les formations qui leur sont proposées sont la plupart du temps imposées.

L'école n'a pas de budget propre. Sans moyens adéquats, elle peine à traiter les demandes décidées pour elle, notamment la gestion des flux financiers. Elle ne peut pas financer des projets pédagogiques avec des indemnités pour mission particulière (IMP). Elle ne peut pas non plus attribuer de fonds sociaux, alors que c'est le cas des collèges et des lycées.

Le directeur deviendrait un supérieur hiérarchique : FAUX

FAUX

Avec un statut d'établissement public, et même s'il pourrait y avoir création d'une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement, le directeur ne serait pas un supérieur hiérarchique. Il disposerait d'une autorité fonctionnelle, c'est-à-dire uniquement relative au fonctionnement de l'école.

L'intérêt est de lui reconnaître une légitimité à agir.

L'évaluation des enseignants resterait bien du ressort des IEN.

Par contre, au lieu d'attendre une réponse de l'IEN, le directeur pourrait immédiatement valider les projets pédagogiques élaborés avec l'équipe enseignante ; cela faciliterait leur mise en œuvre.

Le travail du directeur serait également facilité car cet établissement disposerait d'un secrétariat administratif qui serait pérenne et formé.

Cette évolution de l'école a aussi un intérêt pour les adjoints : VRAI

En effet, davantage de décisions pourraient être prises au sein de l'école. Le directeur pourrait proposer à l'IEN des formations choisies avec l'équipe. Après avis du conseil des maîtres, il pourrait arrêter une décision locale sur l'organisation de la journée de solidarité et l'ancienne 2^{ème} journée de pré-rentrée en matière de calendrier et de thème, sans recours à l'IEN.

VRAI

Le projet d'école pourrait être validé après concertation pour répondre aux besoins (populations, contextes) et impulser des modifications, là encore sans recours à l'IEN. Le directeur pourrait décider, toujours après concertation avec l'équipe, de la durée du projet d'école. Un budget permettant d'en atteindre les objectifs pourrait y être dédié.

Cette légitimité du directeur à prendre des décisions pour l'école permettrait une adéquation plus rapide et réactive entre les situations locales et les réponses locales qu'elles attendent. L'école serait aussi un acteur à part entière du projet éducatif territorial.

Enfin, donner à l'école une existence juridique lui permettrait de devenir un acteur social. Dans le 2nd degré, les établissements scolaires ont la possibilité d'attribuer des fonds sociaux aux familles de collégiens et lycéens qui rencontrent des difficultés financières. L'école disposerait alors de fonds dédiés pour faire face à des dépenses liées à la scolarité : transport, sortie, tenue de sport, appareils auditifs, lunettes, etc...

En effet, près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Parmi elles se trouvent beaucoup de nos élèves : 1 sur 5 connaît la pauvreté et 1 sur 10 la grande pauvreté. Malheureusement, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire que nous traversons va accroître ces inégalités qui freinent les possibilités de réussite scolaire.

Cette nouvelle structuration de l'école a donc un double objectif : permettre la réussite de tous les élèves et assurer la sérénité des équipes pédagogiques.

L'avis du SE-Unsa :

Les propositions du SE-Unsa sur la direction reposent sur deux volets complémentaires et indissociables : d'une part faciliter l'exercice de la fonction de directeur et d'autre part améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique. Mais cette transformation de l'école vers un établissement public d'enseignement du 1^{er} degré ne saurait se faire de façon uniforme et à marche forcée. L'expérimentation sur la base du volontariat, issue d'une volonté conjointe des équipes pédagogiques et des collectivités, serait indispensable.

L'ensemble de la communauté éducative gagnerait à obtenir des avancées pour la direction, en particulier concernant une évolution du statut de l'école. En effet, améliorer les conditions d'exercice des directrices et directeurs permet d'améliorer les conditions de travail des autres collègues et de donner à l'équipe pédagogique les moyens d'atteindre notre objectif : la réussite de chaque élève.

Adaptations des examens : un entre-deux insatisfaisant

Le SE-Unsa prend acte des dernières décisions du ministre pour la session 2021 des examens. Si elles sont en mesure de rassurer en partie les candidats au baccalauréat, elles restent un entre-deux insatisfaisant, qui ne reconnaît pas pleinement les impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des élèves ni ne prend en compte les inquiétudes quant aux risques sanitaires que génère le brassage des candidats et des jurys dans les centres d'examen.

Nous regrettons que les candidats au DNB soient écartés des annonces alors qu'ils ont eux aussi connu une scolarité perturbée depuis deux ans, même si c'est dans une moindre mesure que les élèves de lycée.

Le SE-Unsa regrette que la question des examens 2021, pointée depuis plusieurs mois par les représentants des personnels, finisse par se jouer en trois jours ouverts par un entretien du ministre dans un journal le dimanche et clos par une intervention télévisée au journal de 20h le mercredi.

Au SE-Unsa, nous avons défendu le recours au contrôle continu pour les candidats du public et du privé sous contrat en remplacement des épreuves terminales pour tous les baccalauréats, le BTS et le Diplôme National du Brevet, seul moyen de sécuriser définitivement la fin d'année et de garantir que les candidats soient évalués uniquement sur ce qu'ils ont appris.

Nous continuons de penser que l'organisation des épreuves terminales constitue une perte de temps et d'énergie qui seraient mieux utilisés à poursuivre les apprentissages des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La situation épidémique s'améliore mais reste très fragile. Ces décisions ne permettent pas de se mettre à l'abri de nouvelles dispositions si elle se dégradait à nouveau.

Pour une autre politique du médicament, les propositions de l'UNSA



Pourquoi ces propositions ?

La France est, depuis des années, confrontée à une pénurie chronique de médicaments et de produits de soin. Alors que ce domaine était un pôle d'excellence de la recherche et de l'industrie françaises, les externalisations de fabrication, guidées par la recherche de profits à court terme, le manque de moyens consacrés à la recherche, la mainmise des « Big Pharma » sur ce secteur économique, ont conduit à une extrême dépendance de notre pays aux approvisionnements extérieurs. La crise du coronavirus en a fait la cruelle démonstration.

Ce que propose l'UNSA :

Pour donner un nouvel élan à la recherche pharmaceutique :

1. Créer une loi de programmation pluriannuelle en santé incluant la politique de recherche.
2. Introduire la participation de l'Etat au capital des start-up et petites entreprises, développant des projets innovants dans le domaine de la santé.
3. Réorienter le crédit d'impôt recherche (CIR) vers les start-up et les petites entreprises innovantes.
4. Améliorer les passerelles et des coopérations public/privé.
5. Améliorer la rémunération des chercheurs et enseignants-chercheurs publics.

Pour redonner plus d'indépendance à la France :

6. Mettre fin à l'hyper concentration dans la production pharmaceutique via l'OMS.
7. Mettre en place une production publique pour produits pharmaceutiques dont les brevets sont tombés dans le domaine public

Pour lutter contre les pénuries de médicaments :

8. Publier le décret visant à mettre en place des stocks stratégiques de sécurité équivalents à 4 mois de consommation.
9. Impulser une véritable politique européenne du médicament.

Maternelle : les « nouveaux » programmes ?

Suite à la note du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) parue en décembre et qui avait suscité de nombreuses critiques, la Dgesco a assez peu modifié les programmes actuels dans la proposition qu'elle vient d'envoyer aux organisations syndicales. Certaines modifications qui subsistent après la phase de dialogue restent problématiques et le SE-Unsa fera des propositions d'amendements au prochain Conseil supérieur de l'Éducation (CSE).

Le nouveau projet de programme n'a finalement modifié que très peu d'éléments de la version de 2015, se concentrant sur l'introduction, la maîtrise du langage et les premiers outils mathématiques. Les critiques virulentes et partagées par de très nombreux acteurs de l'école maternelle qui ont suivi la note du CSP ainsi que les rencontres qui ont eu lieu par la suite ont permis de limiter les dégâts.

L'école maternelle que nous voulons



Cependant plusieurs points du projet posent toujours problème. En effet, certains attendus de fin de cycle, que ce soit en Découverte de la langue ou dans la partie Construire les premiers outils pour structurer sa pensée, sont trop exigeants. Ces notions sont à travailler tout au long du cycle 1, de façon progressive, mais il n'est pas possible de demander à tous les élèves de maîtriser ces compétences avant l'entrée en CP. À titre d'exemple, Connaître les correspondances entre les 3 façons d'écrire les lettres fait partie des attendus, or, pour certains élèves, le début du cycle 2 sera nécessaire pour l'acquisition de cette compétence.

Dans la partie mathématiques, la liste des attendus correspond à ce qu'un élève devrait savoir faire pour réussir parfaitement les évaluations de début CP. Or ces dernières ont été pensées pour que les enseignants puissent connaître dès le début d'année les niveaux d'acquisition des élèves sur des compétences qui sont certes travaillées depuis le cycle 1 mais qui n'ont pas vocation à être maîtrisées par tous à l'entrée en élémentaire.

On note aussi un degré d'exigence trop élevé concernant la langue française utilisée par les élèves ainsi qu'une confusion entre langue et langage avec une focalisation sur la maîtrise de l'outil « langue » au détriment de la compréhension et de l'expression. Même si les élèves s'expriment de mieux en mieux au cours du cycle 1, il n'est pas nécessaire qu'ils le fassent parfaitement pour être compris. Les petites réussites doivent être mises en avant et accompagnées afin que chaque élève puisse construire ses apprentissages de manière sereine.

Le SE-Unsa a fait des propositions de modifications en vue du CSE du 27 mai pour que les attendus retenus ne créent pas des échecs artificiels alors que le rôle essentiel de la maternelle est de faire vivre une première expérience de la scolarité réussie. C'est sur cette réussite que les élèves construiront les apprentissages plus formels du CP.

Enseignants en technologie : le SE-Unsa écrit au ministère



Les enseignants en technologie font face à de nombreuses problématiques professionnelles qui concernent plus particulièrement leur discipline : nombre important de postes vacants, part importante de contractuels, difficultés pour obtenir une mutation dans une autre académie... Ces problématiques sont souvent liées au manque d'attractivité du concours, rénové en 2013.

Le SE-Unsa s'est engagé en avril 2021 dans une campagne revendicative pour cette discipline. Le syndicat des enseignants de l'Unsa veut ainsi notamment revoir le service des enseignants pour améliorer leurs conditions d'exercice avec une heure de prépa-

Une première étape de cette campagne s'engage avec notre demande d'audience à la Direction générale des ressources humaines de l'Éducation nationale pour parler de ces sujets. Nous vous tiendrons informés des suites à cette action.

Offre réservée aux nouveaux adhérents !



Adhérez au SE-Unsa.....

TITULAIRES										
Classe normale	ÉCHELONS									
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	165 €	168 €	173 €	179 €	185 €	195 €	209 €	221 €	236 €	252 €
Agrégé	187 €	192 €	203 €	217 €	232 €	247 €	266 €	284 €	300 €	311 €
Bi-admissible			177 €	188 €	197 €	207 €	222 €	238 €	253 €	264 €
Instituteur				148 €	153 €	158 €	164 €	172 €	185 €	200 €
PEOC, CE d'EPS, AC				151 €	159 €	166 €	175 €	184 €	195 €	206 €

Hors-classe	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	221 €	234 €	251 €	268 €	286 €	302 €	308 €			
PEOC, CE d'EPS	175 €	184 €	195 €	206 €	233 €	250 €				
Agrégé	284 €	300 €	311 €					334 €	347 €	365 €

Classe exceptionnelle	1	2	3	4	5	6	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
Agrégé	311 €						334 €	347 €	365 €	385 €	390 €	406 €
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	261 €	275 €	291 €	311 €			334 €	347 €	365 €			
PEOC, CE d'EPS	233 €	252 €	268 €	286 €	302 €	308 €						

CONTRACTUELS Enseignants, CPE, PsyEN		
Co	Co	
60 €	Indice < 380	Indice de 380 à 475
	100 €	125 €
		150 €

RETRAITÉS		
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
95 €	120 €	160 €

AEO	AESH
50 €	58 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation	Disponibilité, congé parental
pro rata du salaire	41 €

Instructions pour le prélèvement fractionné

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 3 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réserve au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) : []

BIC (*) : [] [] [] [] [] []

Le (*) : [] [] [] [] [] [] [] []

Signature (*) : []

À (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsas.org

Les avantages maintenant ...
se-unsas.org
 ... le paiement plus tard !

Offre
 adhésion(*)
 2021-2022

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2021

Adhérez maintenant et pour l'année 2021-2022 pour profiter dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien via nos équipes de proximité ;
- ▶ de nos infos utiles en temps réel (newsletter) et de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2021 !

Nom d'usage : _____
 Prénom : _____
 Nom de naissance : _____
 Née le : _____
 Adresse personnelle : _____
 Portable : _____ Téléphone : _____
 Adresse mél personnelle : _____
 Département de rattachement : _____
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS Instit PE Certifié-e CPE PLP PEPs Agrégé-e
 BI-admissible AE PECC CE d'EPs PsyEN (option _____)
 Contractuelle : enseignante, CPE, PsyEN (option _____)
 en CDD en CDI
Ma discipline 2^d degré : _____
Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) : _____
 Échelon : _____ Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

JE SUIS AESH AED

JE SUIS Temps complet Temps partiel : _____ % CLM, CLD
 Disponibilité Congé parental Congé de formation

Montant de la cotisation : _____

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos.
 La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant total de 36 € annuel.

Date : _____ Signature : _____

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsas.org

À retourner à :

SE-Unsa de l'Ardèche
 BP 20214
 07206 AUBENAS Cedex

